



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française  
Polynésie française

## ARRÊTE n° 2020-151 du 13 octobre 2020

### **Fixant les listes d'aptitude des examens professionnels pour la spécialité Sécurité Civile des cadres d'emplois « exécution » et « application » de la Fonction publique des communes au titre de l'année 2020.**

Le Président du Centre de Gestion et de Formation de Polynésie française

- Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, ensemble la loi n°2011-664 du 15 juin 2011 actualisant l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté n°1119 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier de cadre d'emplois « exécution » ;
- Vu** l'arrêté n°1118 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier de cadre d'emplois « application » ;
- Vu** l'arrêté n° 2333 DIPAC du 03 septembre 2013 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et médicale des emplois relevant des spécialités « sécurité civile » et « sécurité publique » dans la fonction publique des communes, des groupements de communes et de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté n° 1776 DIRAJ/BAJC du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels prévus aux articles 12, 13 et 14 de l'arrêté n°1119/DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « exécution » ;
- Vu** l'arrêté n° 1775 DIRAJ/BAJC du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels prévus aux articles 14, 15 et 16 de l'arrêté n°1118/DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « application » ;
- Vu** la délibération CGF n°05-2020 approuvant l'ouverture au titre de l'année 2020 des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « exécution » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;
- Vu** la délibération CGF n°04-2020 approuvant l'ouverture au titre de l'année 2020 des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;

- Vu** l'arrêté n°2020-007 du 06 février 2020 modifié portant ouverture des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « exécution » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté n°2020-006 du 06 février 2020 modifié portant ouverture des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté n°2020-041 du 20 février 2020 portant nomination des membres du jury des examens professionnels ouverts au titre de l'année 2020 pour l'accès aux grades de sapeur, de caporal et de caporal-chef de la spécialité sécurité civile du cadre d'emplois « exécution » de la Fonction publique des communes ;
- Vu** l'arrêté n°2020-042 du 20 février 2020 portant nomination des membres du jury des examens professionnels ouverts au titre de l'année 2020 pour l'accès aux grades de sergent et d'adjudant du cadre d'emplois « Application » de la spécialité sécurité civile de la Fonction publique des communes ;
- Vu** l'arrêté n°2020-70 du 30 mars 2020 portant report des épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « exécution » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté n°2020-69 du 30 mars 2020 portant report des épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté n°2020-92 du 30 juin 2020 fixant la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves d'admissibilité des examens professionnels pour la spécialité sécurité civile dans les cadres d'emplois « exécution », « application » et « maîtrise » de la Fonction publique des communes ;
- Vu** l'arrêté n°2020-130 du 28 août 2020 fixant la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves d'admission des examens professionnels pour la spécialité sécurité civile dans les cadres d'emplois « exécution » et « application » de la Fonction publique des communes ;
- Vu** le règlement général des examens professionnels de la fonction publique communale adopté par le Conseil d'Administration de Centre de Gestion et de Formation le 06 février 2020 ;
- Vu** le procès-verbal du 13 octobre 2020, déclarant les listes d'aptitude par grade des cadres d'emplois « exécution » et « application » de la sécurité civile.

**Considérant** que les examens professionnels relevant des cadres d'emplois « exécution » et « application » de la sécurité civile se sont déroulés du lundi 05 au mercredi 07 octobre 2020 à Tahiti.

**Considérant** que les membres du jury ont été appelés le 13 octobre 2020 à valider les listes d'aptitude des candidats admis aux examens professionnels par grade.

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les candidats dont les noms figurent sur les listes d'aptitude relevant de la spécialité « sécurité civile » de la fonction publique communale, au titre de l'année 2020 sont déclarés admis par ordre alphabétique, à l'accès au grade précité en annexes I, II, III et IV.

### Article 2 :

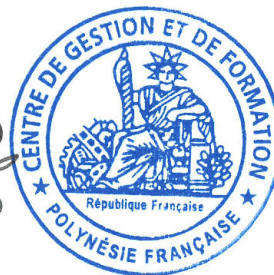
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### Article 3 :

Le Président du Centre de Gestion et de Formation est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à toutes les communes de la Polynésie française, aux groupements de communes et à leurs établissements publics administratifs.

Fait à Papeete, le  
Le président du Centre de Gestion et de Formation

M. René TEMEHARO





Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française  
Polynésie française

## ANNEXE I

### SPÉCIALITÉ SÉCURITÉ CIVILE - SESSION 2020 -

### LISTE D'APTITUDE FIXANT LES CANDIDATS ADMIS POUR L'ACCES AU GRADE DE CAPORAL

Liste des candidats admis  
(11 candidats)

N° dossier	NOM	Prénom usuel	Prénoms
P9472826	AH SCHA	Gilles	Temaeva
9161390	CAPEL	Jesus	Tuturiteautama
6123904	HOATUA	Aloze	Maurice, Teriieura
7013585	LEE TAM	Toriki	Touanuiotu, Martial
7608844	RIVETA	Dominique	
7733826	SMITH	Vetea	Edward, Samuel
P7223460	TARANO	Peehi	
3841011	TEAMO	Tehotu	
9829917	TEIEFITU	Ronya	Fetia, Wally
P4545173	TERIITAUMIHAI	Haines	Manutahi
7892642	TETUIRA	Paul	Teihotoa



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française  
Polynésie française

## ANNEXE II

### SPÉCIALITÉ SÉCURITÉ CIVILE - SESSION 2020 -

### LISTE D'APTITUDE FIXANT LES CANDIDATS ADMIS POUR L'ACCES AU GRADE DE CAPORAL-CHEF

Liste des candidats admis  
(06 candidats)

N° dossier	NOM	Prénom usuel	Prénoms
6523090	JAMET	Maevaroa	Ferdy
P6109705	LY	François	
P2227084	MOU SING	Marcelino	Noa
9246350	PETERANO	Rautini	Vincent
6705919	TAUHIRO	Miriamama	Annette
1020769	TUMG	Ah-Yon	Heimanu



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française  
Polynésie française

## ANNEXE III

### SPÉCIALITÉ SÉCURITÉ CIVILE - SESSION 2020 -

### LISTE D'APTITUDE FIXANT LE CANDIDAT ADMIS POUR L'ACCES AU GRADE DE SERGENT

Liste du candidat admis  
(01 candidat)

N° dossier	NOM	Prénom usuel	Prénoms
5408180	WONG	Tamatoa	Ralph



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française  
Polynésie française

## ANNEXE IV

### SPÉCIALITÉ SÉCURITÉ CIVILE - SESSION 2020 -

### LISTE D'APTITUDE FIXANT LES CANDIDATS ADMIS POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJUDANT

Liste des candidats admis  
(2 candidats)

N° dossier	NOM	Prénom usuel	Prénoms
2378031	PUNUARI	Yannick	Tumata
9344138	TAITI	Heremoana	Michel